CSV (LUXEMBOURG) · PPE · LUXEMBOURG · ARGENT PUBLIC

Jacques Santer

Président de la Commission européenne (1995-1999) — affaire La démission collective de la Commission en 1999

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Le 15 mars 1999, le comité des experts indépendants, nommé par le Parlement et la Commission, a publié un rapport sur des cas de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme. Il a conclu à une perte de contrôle des responsables politiques sur l'administration, et à une responsabilité des commissaires et du collège. La Commission a démissionné le soir même.

Où en est la justice

> **Le rapport ne met pas en cause l'enrichissement personnel du président. Il a jugé le rapport déséquilibré. Constat officiel sans suite pénale le visant.**

Source

COMITÉ DES EXPERTS INDÉPENDANTS, PREMIER RAPPORT, 15 MARS 1999

https://en.wikipedia.org/wiki/Santer_Commission
https://cordis.europa.eu/article/id/12487-president-santer-defends-commissioners-over-resignation/fr

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe